الضمان الإجتماعي
ⵜⴰⵏⴼⵔⵓⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵏⵜ
CNSS

Casablanca le 22 juin 2023

Communiqué de presse

Extension du service TAAWIDATY à toutes les autres prestations sociales

Dans le cadre de la digitalisation de ses services, et afin de les rendre facilement accessibles pour les usagers, la CNSS a élargi la palette des services« TAAWIDATY » disponibles sur le portail **www.macnss.ma/taawidaty** .

Ce portail permettait dans sa version initiale, d'introduire les demandes des allocations familiales, ainsi que la déclaration de la scolarité des enfants.

Aujourd'hui, le spectre du portail TAAWIDATY a été élargi, pour inclure toutes les prestations familiales et sociales servies par la CNSS à ses assurés, à savoir :

- **Les indemnités journalières de maladie ou maternité ;**
- **L'indemnité pour perte d'emploi ;**
- **La pension de vieillesse ;**
- **La pension d'invalidité ;**
- **Le remboursement des cotisations salariales.**

Désormais, les assurés éligibles aux dites prestations peuvent effectuer leurs demandes à travers le portail, sans avoir à se déplacer aux agences de la CNSS.

Ce service vient renforcer l'arsenal digital développé par la CNSS depuis plusieurs années, afin d'assurer à ses clients la meilleure qualité de service et leur procurer les meilleures conditions de bénéfice.

Les manuels d'utilisation et les vidéos tutoriels, décrivant les étapes à suivre pour utiliser ce portail, sont disponibles sur le site **www.cnss.ma** et sur les pages officielles des réseaux sociaux.

Direction Communications, Relations Publiques
CNSS

المقر : 649 شارع محمد الخامس – الدار البيضاء ص.ب. 10726 الهاتف : 05 22 54 70 54 الفاكس : 05 22 24 55 40
Siège : 649, Bd. Mohammed V - Casablanca B.P. 10726 - Tél. : 05 22 54 70 54 Fax : 05 22 24 55 40 - www.cnss.ma